



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-et-un septembre deux mille vingt-six

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. REVIL Christophe, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 septembre 2026

OBJET : Journées du Patrimoine : Attribution et versement d'une subvention à l'association Claix Patrimoine et Histoire

PRESENTS : M. Christophe REVIL - Maire, Adjoints : Mme MN. STRECKER, M. P. ROUSSET, Mme B. BERTHON, M. Y. PASDRMADJIAN, Mme S. ALPHONSE, M. JL. BOUCHAUD, Mme S. IMBERT, M. R. DA SILVA, Conseillers municipaux : Mme C. RANGOD, Mme M. BRUN, Mme M. TROUILLEAU, M. F. GIRARD, Mme V. VERMAST, Mme A. CHIANTIA, M. O. LY, Mme D. MARCHAIS, Mme F. FINET, Mme B. CAHU, M. A. FARELLY, Mme AM. RONIN, M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, Mme D. PIN.

POUVOIRS : M. P. SAPPEY (pouvoir donné à M. P. ROUSSET), M. M. CAUDRILLIER (pouvoir donné à M. Y. PASDRMADJIAN), M. S. MOREL (pouvoir donné à Mme MN. STRECKER), M. M. PICARD BELLAY (pouvoir donné à Mme S. ALPHONSE), M. R. OLIVIERI (pouvoir donné à M. SCHIESS).

ABSENTS : -

Mme Martine BRUN a été élue secrétaire.

Délibération N° : DEL 80/2026

Nomenclature : 7.5.1

Domaine : Sport, Vie associative et Evènementiel

Le rapporteur : Madame Corinne RANGOD

Le Rapporteur EXPOSE

VU Les articles L.2121-29 et L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la demande de subvention déposée par l'association Claix Patrimoine et Histoire

CONSIDERANT que l'association Claix Patrimoine et Histoire joue un rôle majeur dans la commune de Claix et que les journées du patrimoine 2026 sont l'occasion de mettre en place des animations, le vendredi 18 et le samedi 19 septembre 2026.

CONSIDERANT que l'association exprime le besoin d'une subvention exceptionnelle pour financer les journées du patrimoine,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2025,

Le Rapporteur PROPOSE d'attribuer et de verser une subvention à l'association Claix Patrimoine et Histoire d'un montant de 1 000€.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après en avoir délibéré à la majorité,*

APPROUVE l'attribution et le versement une subvention à l'association Claix Patrimoine et Histoire
d'un montant de 1 000€.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Isère.

Modalités de vote : à la majorité

02 Déports (Martine BRUN et Anne-Marie RONIN)

23 POUR

01 ABSTENTION (Isabelle COMTE-DELPLACE)

03 CONTRE (Jean-Michel SCHIESS, Robert OLIVIERI, Dominique PIN)

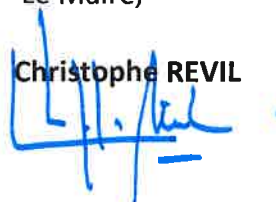
La secrétaire de séance,

Martine BRUN



Le Maire,

Christophe REVIL



Date d'affichage: 28 /09 /2026

Date de retrait: 28 /11 /2026